



## AIDE SOCIALE « Chèques eau »

Le syndicat mixte Garrigues Campagne renouvèle son aide au règlement de la facture « eau ».

L'aide sociale sous la forme de chèques « eau » sera attribuée et distribuée par les services de la Mairie.

Afin de mener à bien cette mission, et en l'absence de Centre Communal d'Action Sociale au sein de notre commune, notre secrétariat fait un recensement des demandes pour attribuer les chèques en fonction du nombre de demandes et des revenus des familles.

Comme en 2023, dans un souci d'équité, les critères d'attribution sont calqués sur les critères définis au titre de l'éligibilité au chèque énergie.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des critères en vigueur en 2023, afin que vous puissiez les comparer avec vos revenus et savoir ainsi, si vous êtes éligibles ou non.

Plafond du revenu fiscal de référence pour l'éligibilité au chèque énergie	
Composition du foyer	Montant du RFR* (par an)
1 personne	10 800 €
2 personnes	16 200 €
3 personnes	19 800 €
4 personnes	23 400 €
5 personnes	27 000 €
Plafond de ressources ensuite augmenté de <b>3300€ par personne supplémentaire</b> dans le foyer	

Après lecture du tableau ci-dessus, s'il apparaît que vous pouvez prétendre à cette aide sociale, il vous est demandé de transmettre au secrétariat de la Mairie au plus tard le **27 mai 2024**, la demande d'aide (imprimé à retirer à la mairie ou à demander par mail) accompagné des pièces demandées.

Mairie de Campagne  
[communedecampagne@wanadoo.fr](mailto:communedecampagne@wanadoo.fr)  
Mardi 13h 16h  
Vendredi 10h 13h